Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1982)
Heft: 642

Artikel: Syndicats : culte de requiem
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1013094

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ble propension des propriétaires fonciers à vendre pour permettre des réalisations immobilières nouvelles, d'une part; et d'autre part une répartition des affectations qui ne répond pas aux besoins de la majorité de la population.
Il faut payer cher le propriétaire-résident d'une maison individuelle de la zone urbaine pour qu'il accepte de s'installer ailleurs. Mais un coup d'œil sur le «zonage» du canton de Genève montre la place prépondérante réservée aux villas: plus de la moitié de la surface vouée à la construction!

Le paradoxe de la pénurie dans l'abondance ne se résoudra pas en un tour de main. Mais des solutions partielles existent, qui pourraient détendre le marché.
Tout d'abord, une politique d'achats systématiques de la part du canton et des communes. Un droit de préemption pour les collectivités publiques est prévu par la loi; jusqu'à présent il est resté lettre morte. Seules les villes de Genève et de Lancy ont fait un effort pour constituer des réserves de terrains.
Ensuite un redimensionnement des différentes zones de construction. Une partie de la zone de développement pourrait être restituée à l'agriculture. De même pour la zone «villas». Une question mérite d'être posée: comment justifier la multiplication actuelle des maisons individuelles, dévoreuses de terrain et accessibles à une petite minorité, dans un canton urbain comme Genève.
Les privilèges se concrétisent là de manière particulièrement criante: une famille mobilise une surface qui pourrait répondre aux besoins de trois ou quatre familles dans des conditions tout aussi favorables et ce — est-ce un hasard? — dans les régions de moindres nuisances (bruit, pollution). La transformation du solde de la zone «villas» en zone de petites constructions permettrait de répondre notamment à la demande de petites coopératives.

Les revendications des milieux immobiliers: davantage de possibilités nouvelles de construction pour répondre à la demande — élévation du niveau des immeubles en ville, déclassements en zone agricole, ou même réalisation d'un grand ensemble de dix mille logements — ces revendications ne constituent qu'une réponse quantitative au problème du logement. Elles évitent soigneusement de remettre en question la structure du marché et de prendre en compte la demande concrète des locataires. Parce qu'en définitive, c'est le pouvoir des propriétaires fonciers et des promoteurs qui pourrait être remis en question. Dans un prochain article, nous examinerons les aspects de cette «nouvelle demande» en matière d'habitat, et les réponses possibles.

SYNDICATS

Culte de requiem

La disparition d'un syndicat est toujours une triste affaire. Surtout si l'estocade n'est pas donnée par le patronat ou par tout autre «agent extérieur», ennemi de la classe ouvrière.
Or c'est bien par défaut d'organisation, de réalisme et sans doute même de compétence que la plus petite des «faîtières» syndicales suisses vient de déposer son propre bilan et celui de sa caisse de prévoyance. L'événement a fait peu de bruit en Suisse romande, mais il est significatif: l'Association suisse des salariés évangéliques (ASSE), qui a dû constater l'échec de l'opération-survie lancée en février dernier, vient d'entamer des pourparlers en vue d'une reprise par l'USS (Union syndicale suisse) ou même par la Confédération des Syndicats chrétiens.
Malgré son obédience catholique, cette dernière centrale assure compter davantage de protestants dans ses rangs que l'ASSE n'avait de membres. Car l'ASSE a vu fondre ses effectifs au cours des dernières années: elle déclarait encore 15 000 membres en 1979, mais, à l'heure de vérité, elle n'en compte plus que 5900 actifs (dont un millier en Suisse romande), auxquels s'ajoutent environ 3000 cotisants partiels ou même «gratuits» (adhérents par alliance). Ces quelque milliers d'adhérents, non regroupés par branches mais seulement par cantons, entretenaient jusqu'à la fin de l'an dernier pas moins de trente permanents à plein temps.
Dans ces conditions, les chiffres ne pouvaient manquer de passer au rouge; le trou atteindrait le million et demi, dont un tiers en tout cas «financé» par des non-versements à la caisse de prévoyance...
Les négociations ASSE-USS pourraient aboutir à une série d'adhésions individuelles, avec mise au bénéfice des années d'ancienneté. Seuls les concierges d'église romands semblent vouloir rester entre eux.
L'organe officiel de l'ASSE s'appelait «Conquête».

MÉTÉO

L'été au cinéma

Passée l'éruption cannoise, les salles obscures se mettent progressivement en veilleuse en attendant la reprise automnale en Suisse romande: paralysie culturelle traditionnelle sous le signe conjugué des vacances universitaires et de la plage, que seules viennent troubler quelques rétrospectives occasionnelles, organisées à la hâte suite à quelques décès remarquables dans les professions liées au grand écran. Lorsque jouent en sourdine les grandes orgues publicitaires qui drainent bon gré mal gré les foules aux guichets des cinémas, on peut espérer que seront entendues les voix des circuits «marginaux» qui eux, pour la plupart, ne renoncent pas aux affiches de qualité sous le prétexte de la météo. Ainsi de la Cinémathèque suisse à Lausanne (Montbenon) qui, sur la lancée de sept mois de projections publiques à raison de trois séances par jour (15 h. 00, 18 h. 30, 20 h. 30), propose pour juin/juillet un programme aussi intéressant que d'habitude. Et ce n'est pas peu dire: Clair, Griffith, von Stroheim, Ophuls, et on en passe.